Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-112_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 10 novembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

**n°112-2026**

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

## DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et suivants,
Vu la délibération du conseil d'agglomération n°DB-06-2026 en date du 2 février 2026 relative à l'adoption du rapport d'activité et du développement durable 2025,
Considérant le rapport d'activité 2025 communiqué par Saint-Brieuc Armor Agglomération,
Considérant que le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire le rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Arnaud LE BRETON, Conseiller municipal,
Après en avoir échangé,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

| Présents | 33 | Pouvoir | | Votants | 33 | Absent |
|---|---|---|---|---|---|---|

**PREND ACTE** de la communication et de la présentation du rapport d'activité et du développement durable 2025 de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Pour extrait certifié conforme,

| Le Maire | Le secrétaire de séance |
|---|---|
| Loïc BARBOT | Jérôme KERHARDY |

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-112_2026-DE

